

**PRÉFECTURE MARITIME DE LA MANCHE ET DE LA MER DU NORD**

Cherbourg, le 08 juillet 2005

**ARRETE PREFECTORAL N 39/2005**



Division "action de l'Etat en mer"

☎ : 02.33.92.59.96  
Fax : 02 33 92 59 26

**PORTANT LE PLAN VIGIMER MANCHE MER DU NORD  
A SON NIVEAU D'ALERTE ROUGE**

Le contre-amiral Edouard Guillaud  
préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord,

- Vu** la loi n°94-589 du 15 juillet 1994 modifiée relative aux modalités de l'exercice par l'Etat de ses pouvoirs de contrôle en mer ;
- Vu** le décret n°2004-112 du 6 février 2004 relatif à l'organisation de l'action de l'Etat en mer ;
- Vu** l'instruction interministérielle n°300 SGDN/ACD/SG/CD du 5 février 1982 ;
- Vu** le plan gouvernemental VIGIPIRATE 2003 n°10100 SGDN/PSE/PPS/CD du 17 mars 2003 ;
- Vu** le plan VIGIMER MANCHE MER DU NORD N°P/458 PREMAR MANCHE/AEM/CD du 10 décembre 2003 ;

**Considérant** la décision gouvernementale de porter le niveau d'alerte national vigipirate à son niveau rouge,

**A R R E T E**

Article 1 :

En application du plan gouvernemental VIGIPIRATE, le plan VIGIMER MANCHE MER DU NORD est porté à son niveau ROUGE à compter du 8 juillet 2005.

Article 2 :

Les déclinaisons du plan VIGIMER MANCHE MER DU NORD, font l'objet d'un message de mise en œuvre opérationnelle diffusé à l'ensemble des destinataires du présent arrêté et qui sera actualisé dès lors qu'une nouvelle mesure aura été décidée par les autorités gouvernementales.

Article 3 :

Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté n° 32/2004 du 08 juin 2004.

Signé : Le préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord  
par ordre, le capitaine de vaisseau Bertrand Degoy  
adjoint territorial